

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 11 septembre 2018 à 20 h30, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

**Présents** : Mme Valérie PIROT, Mme Renée ROLLAND, M. Michel FAVERON M. David BASTIEN, M. Bernard MIEVRE, M. Jean-Yves LEROY, Mme Mireille MALLINJOURD, M. Lionel ROLLAND, Mme Dominique SEJOURNE, Mme Sylvie ADOR, Mme Chantal TOUSSART, Mme Stéphanie SCHMIDT

**Absent(s)** : Mme Béatrice ROEDERER, M. Patrice CAQUET, M. Denis VARNIER.

**Pouvoir(s)** : M. Patrice CAQUET (Procuration à M. Bernard MIEVRE)

**Secrétaire** : M. Jean-Yves LEROY a été élu secrétaire de séance

**Date d'envoi de la convocation** : 04 septembre 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 03 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

### DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

#### Personnel communal

Avec la mutation de Madame Eline DONZEL au 12 septembre 2018 et le recrutement de Madame Christelle ZAMBON, qui prend ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2018, il convient de fermer le poste d'adjoint administratif territorial et d'ouvrir un poste de rédacteur territorial.

L'assemblée municipale adopte à l'unanimité ce mouvement de personnel.

#### Signature d'un contrat d'apprentissage

Lors du dernier conseil municipal, il avait été accepté par l'assemblée la proposition de signer un contrat d'apprentissage avec un étudiant poursuivant ses études en vue d'obtenir un Brevet Professionnel « Espaces-Verts ». Le contrat d'apprentissage est d'une durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal :

- Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
- Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

poursuit cette démarche et autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à formaliser ce recrutement.

#### Vacataire durant la saison estivale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de recruter deux agents vacataires (guide du patrimoine) pour assurer la visite du Vieux Bourg médiéval et le Musée de la Cordonnerie tout au long de l'année 2018.

Néanmoins, Madame Maryse a été sollicitée pour des visites du Musée de Ciergerie.

En effet, compte tenu de l'augmentation des demandes de visites pour ce musée, Monsieur le Maire propose de recruter ponctuellement Madame Maryse BLANCHET, comme vacataire pour la visite du Musée de la Ciergerie, exclusivement et de l'indemniser.

Il précise qu'un état mensuel devra être produit à l'appui en lien avec l'agent communal en charge du Patrimoine.

L'assemblée municipale émet, à l'unanimité un avis favorable.

### **Travaux d'enfouissement des réseaux secs à Massigny**

En début d'année 2018, il avait été sollicité auprès du SYANE, deux études pour l'enfouissement des réseaux secs des secteurs de Massigny et Marlachaix.

- Pour le Hameau de Massigny, le montant des travaux est de 233 010 € TTC dont 144 617 € TTC pour la part communale et 6 990 € de frais généraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**S'engage** à réaliser pour cette année, les travaux d'enfouissement des réseaux secs sur secteur de MASIGNY pour un montant de travaux à la charge de la commune de **144 617 € TTC (et 6 990 € de frais généraux)**.

### **Loyer appartement communal**

Jusqu'à cette rentrée scolaire, une institutrice à l'Ecole maternelle d'ALBY SUR CHERAN bénéficiait d'un logement de fonction (gratuit) « instituteur » dans l'enceinte de l'école primaire.

Or depuis le 01 septembre 2018, du fait d'un changement de situation professionnelle, cette personne ne peut plus bénéficier de la gratuité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe, à compter de septembre 2018, le loyer de l'appartement communal sis dans l'enceinte de l'Ecole Primaire – 4 Rue des Ecoles – 74540 ALBY SUR CHERAN à 650 € (six cent cinquante) mensuel hors charges.

### **Conditions de transfert de la bibliothèque à l'Annexe**

Depuis plusieurs mois, il est évoqué le transfert de la bibliothèque municipale (actuellement au rez-de-chaussée de la mairie) vers l'Annexe de la Maison de Pays (ex. locaux de la CCPA).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepterait de louer au Syndicat Intercommunal du Pays d'ALBY, le bâtiment l'Annexe au prix de 8 € (huit) le mètre-carré soit 720 € (sept cent vingt) mensuellement.

## **DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS**

### **Points sur les travaux en cours**

**Rentrée scolaire** : Madame Renée ROLLAND, Adjoint en charge des affaires scolaires fait un point sur la rentrée :

- Livraison des préaux pour fin septembre 2018 ;
- Sécurisation des 2 écoles (portail électrique et visiophone) est en cours d'achèvement ;
- Ouverture d'un dortoir supplémentaire à l'Ecole Maternelle ;
- Changement de lieux pour la Garderie de l'Ecole Maternelle ;
- 110 enfants sont inscrits en maternelle et 192 en Primaire ;
- Les deux écoles totalisent 18 personnes enseignantes et 4 AVS ;
- La société LEZTROY est adjudicataire du marché de restaurant scolaire pour 3 ans ;

- Une campagne pour lutter contre la vitesse sur la Commune est envisagée (flyers, banderoles...) Toute action citoyenne proposée est la bienvenue.

**L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22 h 45**



Le Maire,

Jean-Claude MARTIN